**Non, M. le Juge et Mme la Procureure du Tribunal de grande instance de Strasbourg, traiter un gendarme antillais de « nègre marron » n’est pas une insulte à caractère racial.**

C’est ce qu’a démontré le 13 novembre 2019 l’avocate d’un zadiste poursuivi pour avoir, lors d’une manifestation le 10 septembre 2018 au soir à Kolbsheim suite à l’évacuation en force de la forêt par les gendarmes mobiles, déclaré au milieu des gaz lacrymogènes : « *nègre marron, tu t’es échappé de ta plantation ».*

Ce zadiste opposé au Grand Contournement Ouest de Strasbourg a déjà été condamné il y a quelques semaines par le Tribunal de Saverne à 105 heures de travaux d’intérêt général pour des propos identiques tenus le 12 septembre, là encore lors d’une confrontation avec les gendarmes. Propos identiques mais avec une qualification différente, le racisme n’ayant pas été retenu à Saverne !

Le pouvoir macronien s’acharne sur les opposants à ce grand projet inutile. Mais ça on le sait, cette affaire n’étant qu’une parmi tant d’autres, Vinci le promoteur de ce chantier ne devant pas être entravé dans l’avancement des travaux réalisés sous protection policière.

Lors de l’audience du 13 novembre, il a été prouvé par la défense que les faits reprochés à notre camarade s’appuyaient sur une vidéo ne permettant pas de voir que les propos incriminés visaient non pas un gendarme mais un de ses camarades zadiste lui aussi Antillais.

Le véritable contenu du message était le suivant : *« toi nègre marron, mon camarade, tu as quitté ta plantation, ton maître, la société capitaliste ; pour rejoindre la forêt, la zad afin d’inciter les autres à se révolter ».* Manque de chance, un gendarme antillais s’est senti visé racialement puisqu’il n’avait pas brisé ses chaînes en obéissant aux ordres répressifs.

L’avocate a rappelé avec insistance que la référence au « nègre marron » relevait de l’histoire antillaise comme le « sans-culottes » est une référence à la Révolution de 1789 et le « communard » à la Commune de Paris. Traiter quelqu’un de « sans-culottes » ou de « communard » n’a rien de raciste alors pourquoi cela le serait-il pour l’expression « nègre marron » ? Notre camarade a rajouté qu’aujourd’hui, faire référence au nègre marron c’est lutter contre la mondialisation.

Comme lors de chaque procès contre les militants anti-GCO, la Procureur a rappelé qu’avoir des convictions est une bonne chose et que l’on a de la chance d’être dans un Etat démocratique ou manifester est une liberté. Les victimes de la répression, des provocations et des violences policières apprécieront. Visiblement cette donneuse de leçons ne bat pas souvent le pavé.

Le jugement sera rendu le 27 novembre.